

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 40/2026

L'an deux mil vingt-six

Le **5 du mois de juin** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BARRY Alain, BRAY Kevin, DUBOIS Maëva, JAMAIN Thomas, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MUCHERON Laurence

PROCURATION : CRESPO FARGES Cédric à GOUDY Martine, GRUWÉ Marion à DUBOIS Maëva, JEAN Laetitia à GIGNOUX Pascal, LEFEBVRE Xavier à AUPETIT Karine

ABSENTS : PEYTOUR Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 14

Objet : DELIBERATION PARTICIPATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI SAINT MARTIAL DE VALETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation financière pour les frais de fonctionnement de l'école de Saint-Martial-de-Valette pour l'année 2025-2026.

Nous avons un enfant de la commune scolarisé à l'école de Saint-Martial-de-Valette donc le montant s'élève à 1 554€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **Accepte** de verser la somme de 1 554 € pour les frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2025-2026.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU
La Secrétaire de séance, Mr Pascal GIGNOUX

Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

